



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

Réf: VF/chb/BB/RB

Aux autorités et organisations concernées

Fribourg, le 22 mars 2021

Mise en consultation externe restreinte de l'avant-projet d'ordonnance sur le contrôle obligatoire des installations de combustion

Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions met en consultation externe restreinte l'avant-projet d'ordonnance sur le contrôle obligatoire des installations de combustion (OCIC).

Cet avant-projet intègre les nouvelles dispositions d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018, notamment le contrôle des petites chaudières à bois (< 70 kW).

Vous trouverez en annexe le projet d'ordonnance, un rapport explicatif, la directive correspondante du Service de l'environnement et la liste des destinataires.

Nous vous invitons à prendre connaissance des documents annexés ou disponibles en téléchargement à l'adresse www.fr.ch/consultations et à nous soumettre votre prise de position à ce sujet. Si vous le jugez pertinent, il vous est possible de transmettre les documents à d'autres personnes ou entités concernées (p.ex. membre de votre association). Les prises de position doivent nous parvenir d'ici au **3 mai 2021**, sous forme électronique à l'adresse sen@fr.ch.

Pour tout complément d'information, nous vous prions de vous adresser à Béatrice Balsiger (beatrice.balsiger@fr.ch).

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette consultation, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes

—
Ment.